

4^e Aquathlon des Bertisettes

de l'USM Viroflay

5 octobre 2025



REGLEMENT

En vous inscrivant à une épreuve, vous acceptez le règlement ci-dessous.

Préambule

L'Aquathlon des Bertisettes est organisé le dimanche 6 octobre 2024 par la section natation triathlon de l'Union Sportive Multiactivité de Viroflay, en lien avec la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Il se déroulera au Centre Aquatique des Bertisettes, 37 Rue Jean Rey, 78220 Viroflay.

Présentation des épreuves

L'Aquathlon des Bertisettes est constitué de 4 épreuves au choix :

- Une épreuve adulte (XS).
- 4 épreuves jeunes (mini-poussins et poussins regroupés, pupilles, benjamins et minimes, cadets et juniors regroupés).

Les épreuves sont constituées de deux disciplines : natation puis course à pied.

La partie natation se déroule en piscine et la partie course à pied en forêt.

Les deux disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre depuis le départ, lors de la transition, jusqu'à l'arrivée.

Plus d'information sur le site de la course : [Accueil - Aquathlon \(aquathlon-bertisettes.com\)](http://aquathlon-bertisettes.com)

Inscriptions

Les inscriptions se font :

- Par internet jusqu'au Jeudi 2 octobre à 12h.

Il est possible de s'inscrire sur place le samedi 5 octobre de 14h à 17h (au stade des Bertisettes ; adresse : 104 Route du Pavé de Meudon à Viroflay).

Le jour de l'évènement sur le site de course au niveau de l'arrivée dans la limite des places disponibles et cela jusqu'à 1h30 avant le départ de la course.

Inscription groupée pour les clubs :

FRAIS D'INSCRIPTION			
Épreuves	Inscription jusqu'au 3 octobre	Inscription sur place Dans la limite des places disponibles	Supplément Pass-compétition Pour les non licenciés
Aquathlon XS adultes	16 €	20 €	2 €
Aquathlon jeunes	4 €	8 €	

Pour les inscriptions groupées par Club, le fichier Excel intégrant la liste et les informations requises sur les participants doit être envoyé au plus tard le Jeudi 2 octobre avant 14h à abrachet@usmviroflay.fr .

Retrait des dossards

Le retrait du dossard s'effectue le jour de l'évènement et/ou la veille de celui-ci, sur présentation d'une pièce d'identité, de la licence du participant ou de son Pass compétition. Aucun dossard ne pourra être délivré au plus tard trente minutes avant le début de l'épreuve courue. Le retrait des dossards s'effectuera au bureau de l'USMV le samedi de 14h à 17h (Stade des Bertisettes, 104 Route du Pavé de Meudon à Viroflay). Et au niveau de l'arrivée le jour de la course.

Licences

Les épreuves sont accessibles à toutes personnes licenciées et non licenciés.

- Si vous êtes licencié(e) FFTRi, vous devez présenter votre licence 2025 au moment du retrait du dossard.

- Les non licenciés doivent en outre présenter lors de l'engagement un certificat médical autorisant la pratique du triathlon y compris EN COMPETITION de moins d'un an, et pour les mineurs non-licenciés une autorisation parentale.
- Les non licenciés doivent également s'acquitter des frais liés à la licence journée (Pass compétition), d'un montant de deux euros (2€).

Chronométrage

Tous les participants se verront remettre un dossard qui servira au chronométrage et au contrôle de régularité de course à la sortie de l'aire de transition et à l'arrivée.

Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur ne pourra être classé à l'arrivée.

Ravitaillement

Un « ravitaillement » sera disponible sur l'aire d'arrivée. Il est réservé aux participants.

Récompenses

Les 3 premiers de chaque course seront récompensés d'une médaille ou d'une coupe. Les concurrents doivent être présents pour recevoir leur lot. Il n'est pas possible de réclamer son lot en cas d'absence.

Règles et sécurité

Les concurrents sont soumis à la Réglementation Sportive de la FFTri en vigueur et s'engagent à la connaître et la respecter.

Elle est consultable sur <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et arbitres.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, au non-respect des consignes de l'Organisation.

Assistance médicale

Des secouristes sont présents pendant toute la durée de l'évènement. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation (suivant la gravité, la demande d'intervention des services publics n'est pas exclue).

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un secouriste ou un médecin se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- À mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- À faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Modification – Report – Annulation

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve par ailleurs le droit de reporter la date et/ou l'horaire de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de modifier le circuit des épreuves.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera possible mais toutes les inscriptions seraient reportées sur l'édition suivante.

De la même façon, en cas d'empêchement à l'initiative d'un athlète, aucun remboursement ne sera possible. L'intégralité des droits d'inscriptions restera acquise à l'Organisation et l'annulation ne sera pas possible, même sur présentation d'un certificat médical.

Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

Il appartient toutefois à chaque concurrent de vérifier qu'il est couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'Organisation pour quelque motif que ce soit. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Droit à l'image – Données personnelles

Par sa participation à une des épreuves, chaque concurrent autorise expressément l'Organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des courses de cet Evènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisateur qui la société responsable du traitement de ces données.

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos) pourront être publiées sur le site de l'Evènement. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur, en amont de l'Evènement afin que les mesures adéquates soient prises.

Engagement contractuel

Par son inscription, chaque participant atteste de fait qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

USM Viroflay ; Section Natation / Triathlon ; le 3 février 2025